

Ancre Noire

Samedi 2 septembre 2023

Yverdon-les-Bains

AVIS DE COURSE (AC)

Version 1 – 22 août 2023

Autorité organisatrice : Matelote Yverdon-les-Bains – MY

Comité de course : Florent Hautier, 076 478 49 82

[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

[SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par le comité de course, ou une pénalité discrétionnaire peut être appliquée après une instruction, par un comité de réclamation. Ceci modifie les RCV 63.1 et A5.

1	Règles
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
1.2	Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV • Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux réglementations 19, 20 et 21 de World Sailing.
1.3	La langue officielle des documents de course est le français.
2	Instructions de course
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur manage2sail, au plus tard une semaine avant le départ.
3	Communication
3.1	Le tableau officiel est situé sur le serveur manage2sail. Aucun document imprimé ne sera distribué.
3.2	Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
4	Admissibilité et inscription
4.1	L'événement est ouvert à tous les bateaux des classes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Monocoques jaugés SRS - Monocoques non jaugés - Multicoques LOA min. 7.01 / max. 10.85 (Multi)
4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur manage2sail ou sur place aux heures d'ouverture du bureau de course, au plus tard le samedi 3 septembre 2023 à 10h30 et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1
4.3	Chaque bateau participant à l'Ancre Noire doit être identifiable par un numéro dans la GV. Ce numéro doit être mentionné lors de l'inscription. Pour les bateaux jaugés SRS ce numéro doit être placé dans le tiers inférieur de la GV, au-dessus de la deuxième bande de ris, et correspondre à son numéro de jauge SRS.
4.4	Les inscriptions seront confirmées : <ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 1 septembre 2023 entre 17h30 et 20h30 - Samedi 2 septembre 2023 entre 9h00 et 10h30 <p>Le bureau de course sera ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 1 septembre 2023 entre 17h30 et 20h30 - Samedi 2 septembre 2023 entre 9h00 et 10h30 - N° de téléphone : 076 478 49 82 (Florent Hautier)

5	Droit à payer
5.1	<p>Droits d'inscription : Toutes les catégories : CHF 50.-</p> <p>Les droits d'inscription doivent être payés par virement bancaire, sur place lors de l'inscription ou par Twint au numéro 076 478 49 82 (Florent Hautier). Pour les paiements par Twint merci de bien vouloir préciser le n° de voile et le nom du skipper lors du paiement</p> <p>Bénéficiaire : La Matelote Rue du Parc 70 1400 Yverdon-les-Bains IBAN : CH41 8080 8007 4018 0581 7 Banque Raiffeisen SWIFT-BIC : RAIFCH22</p> <p>Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que si l'événement est annulé.</p>
7	Format de la course
7.1	Parcours côtier — voir Annexe A
8	Programme
8.1	Confirmation d'inscription Les bateaux se sont inscrits dans le respect des conditions d'inscription et de l'AC 4.
9	Lieu
9.1	Matelote Yverdon-les-Bains
10	Parcours
10.1	Le schéma dans l'annexe A illustre le parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que les positions des lignes de départ et d'arrivée.
11	Système de pénalité
11.1	La règle 44.1 est appliquée
12	Classements
12.1	Par temps compensé pour les jaugés SRS. Par ordre d'arrivée pour les non jaugés.
13	Embarcations des accompagnants -- N/A
14	Bateaux affrétés ou loués -- N/A
15	Place au port -- N.A.
16	Mise à l'eau et sortie de l'eau -- N.A.
17	Équipements de plongées et housses de protection sous-marines - N/A
18	Droit à l'image
18.1	En participant à la l'Ancre Noire, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'autorité organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, toutes images de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition.

19	Décharge de responsabilité
19.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice, les sponsors, agents et auxiliaires de la manifestation, la surveillance et toutes personnes participant à l'organisation de la course, n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement
20	Assurance
20.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000. -- par incident, ou son équivalent.
21	Prix
21.1	La remise des prix aura lieu le samedi 3 septembre 2022 après le repas, vers 21h00.
22	Informations complémentaires
22.1	Pour toute information complémentaire veuillez contacter : Florent Hautier, 076 478 49 82

Annexe A : Plan de parcours